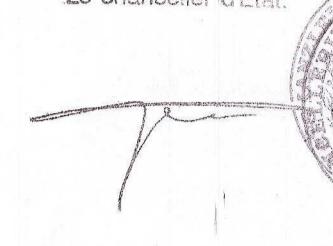


## PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

## Zones de constructions et d'installations publiques

Reprise des ZCIP approuvées par l'Assemblée primaire (17 décembre 2007) sur le plan d'affectation des zones - modifications partielles du PAZ

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 24 NOV. 2010  
Droit de seoir: Fr. 10.-  
Défense: Le chancelier d'Etat



Juin 2010

échelle 1/5'000

Modifié après approbation par l'Assemblée primaire en date du : 17 décembre 2007

La présidente :  
Josiane GrangerLe secrétaire :  
Gérard Parvex

Homologué par le Conseil d'Etat le :

Aménagement du territoire :  
priori dayerCartographie :  
TechnoSite SA  
Chemin du Festaz 28  
1820 Sierre  
tél. 027 395 10 42 - 027 391 19 56 n. 079 388 85 70  
e-mail: prioridayer@neptus.ch

## Légende

- Limite de commune
- Zones à bâti
- Zone constructions et installations publiques A
- Zone constructions et installations publiques B
- Zone constructions et installations publiques A et B
- Zone constructions et installations publiques C
- Zone constructions et installations publiques A et C
- Zone constructions et installations publiques S
- Zone sans affectation
- Zone inculte

## A titre indicatif

- Aire forestière
- Zone agricole
- Zone agricole II
- Le Rhône

